

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 119**29 janvier 2004****SOMMAIRE**

Bastet S.A., Luxembourg	5668	Larix S.A., Luxembourg	5709
Beth Holding S.A., Luxembourg	5683	Lem S.A., Luxembourg	5710
CEFIP, Compagnie d'Éditeurs d'un Fichier Informatisé Pharmaceutique, S.à r.l., Foetz	5685	Liano Holding S.A., Luxembourg	5682
CEFIP, Compagnie d'Éditeurs d'un Fichier Informatisé Pharmaceutique, S.à r.l., Foetz	5687	M & C Spedition Luxembourg, S.à r.l., Steinsel. . .	5666
COM TE, S.à r.l., Luxembourg	5696	M & M Global Diffusion S.A., Luxembourg	5710
Davis S.A.H., Luxembourg	5711	M. and J. Corporation S.A., Luxembourg	5710
Davis S.A.H., Luxembourg	5711	Marazzi Group Holding S.A., Luxembourg	5712
Docfin Holding S.A., Luxembourg	5692	Mégagestion S.A., Luxembourg	5712
Dynasty Investments S.A., Luxembourg	5684	Melody S.A., Luxembourg	5712
Ets Jacoby S.A., Boevange-sur-Attert	5682	Michael Investments S.A., Luxembourg	5712
Europe Bijoux Finanz S.A., Luxembourg	5684	Minerfer S.A., Luxembourg	5674
Filtilux S.A., Luxembourg	5687	Petrochem Services Luxembourg Limited, Schengen	5692
Financière de Services S.A., Luxembourg	5695	Petrochem Services Luxembourg Limited, Schengen	5692
Finsoap S.A., Luxembourg	5687	Petrochem Services Luxembourg Limited, Schengen	5692
Finwash S.A., Luxembourg	5687	Phisolina S.A., Luxembourg	5669
Focus Services, S.à r.l., Kopstal	5680	Phonidal Holding S.A., Luxembourg	5701
Frigate S.A., Luxembourg	5696	Posada S.A., Luxembourg	5684
Galaxy Grain Holdings S.A.	5666	Poulpe, S.à r.l., Luxembourg	5709
Geruestbau Trappen, S.à r.l., Grevenmacher	5682	PWN Publishing Group S.A., Luxembourg	5707
Gevapan Invest Holding S.A., Strassen	5681	PWN Publishing Group S.A., Luxembourg	5707
Gevapan Invest Holding S.A., Strassen	5682	PWN Publishing Group S.A., Luxembourg	5707
Greenfin Holding S.A., Luxembourg	5701	R. & B. Investments S.A., Luxembourg	5711
Hairshop, S.à r.l., Redange-sur-Attert	5680	Radix Holding S.A., Luxembourg	5711
Hanota Holdings S.A., Luxembourg	5708	Sea Nymph Investments S.A., Luxembourg	5707
Hansa Overseas Holding S.A., Luxembourg	5673	Seilux Holding Company S.A., Munsbach	5684
Harrison Invest Company S.A.H., Luxembourg	5693	Seilux Holding Company S.A., Munsbach	5684
IGLS Invest S.A., Luxembourg	5708	Shannon Investments S.A., Luxembourg	5682
Immobilière Butgenbach, S.à r.l., Bertrange	5681	Simone S.A.H., Munsbach	5683
Immosol, S.à r.l., Luxembourg	5680	Simone S.A.H., Munsbach	5683
Inmasu International Holding S.A., Luxembourg	5710	Société Générale de Finance S.A. Holding, Luxembourg	5711
Intereureka S.A., Luxembourg	5708	Staring Capital GP Partners SCA, Luxembourg	5683
Investissements du Sudoest Holding S.A., Luxembourg	5671	Staring Capital GP, S.à r.l., Luxembourg	5683
Jardi-Service S.A., Wiltz	5670	Urbi TP S.A., Luxembourg	5667
Jardi-Service S.A., Wiltz	5671	Vitesse Sociedad S.A., Luxembourg	5688
Joint Investment Holding S.A., Luxembourg	5709	Vlajo S.A.	5708
Kegworth S.A., Luxembourg	5709	WRH Leeds, S.à r.l., Luxembourg	5669
Kiwaï S.A., Luxembourg	5679		

M & C SPEDITION LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

H. R. Luxemburg B 90.244.

Im Jahre zweitausendunddrei, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Henning Christiansen, Privatbeamter, geboren in Fuglebjerg (Dänemark), am 14. Mai 1952, wohnhaft in L-7361 Bofferdingen, 36, Cité Roger Schmitz;

2.- Herr Bernd Müller, Privatbeamter, geboren in Büdlich (Deutschland), am 12. Februar 1953, wohnhaft in L-7361 Bofferdingen, 36, Cité Roger Schmitz.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung M & C SPEDITION LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 90.244, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Jacques Delvaux am 28. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 69 vom 23. Januar 2003, und deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jacques Delvaux am 25. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 475 vom 2. Mai 2003,

mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Die Komparenten sind alleinige Eigentümer aller Anteile der vorgenannten Gesellschaft M & C SPEDITION LUXEMBOURG, S.à r.l. und ersuchten den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen im gemeinsamen Einverständnis die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zum Liquidator zu ernennen:

Herr Henning Christiansen, Privatbeamter, geboren in Fuglebjerg (Dänemark), am 14. Mai 1952, wohnhaft in L-7361 Bofferdingen, 36, Cité Roger Schmitz.

Der Liquidator ist mit den weitgehensten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 über das Handelsgesellschaftsgesetz vorgesehenen Vollmachten ausgestattet, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erfordert wäre.

Kosten

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde, welche auf sechshundertfünfzig Euro abgeschätzt werden, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Vorüber Urkunde errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: H. Christiansen, B. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2003, vol. 525, fol. 38, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 29. Dezember 2003.

J. Seckler.

(000574.3/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

GALAXY GRAIN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxemburg B 43.255.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 1^{er} mars 2000 entre:

Société domiciliée: GALAXY GRAIN HOLDINGS S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxemburg: B 43.255,

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxemburg: B 28.967,

a pris fin avec effet au 23 décembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2003.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003062.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

URBI TP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 81, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.046.

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme URBI TP S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 81, Grand-Rue, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.046), constituée sous la dénomination sociale de KSUSHA S.A. suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 3 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1358 du 19 septembre 2002,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul Bettingen en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1412 du 30 septembre 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en URBI TP S.A.,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 795 du 29 juillet 2003,

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Christophe Tressel, indépendant, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes relations publiques «Business to Business» et «Business to Clients» ainsi que la mise en relation d'affaires.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes relations publiques «Business to Business» et «Business to Clients» ainsi que la mise en relation d'affaires.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Tressel, C. Dostert, P. Eschette, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2003, vol. 525, fol. 42, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 2003.

J. Seckler.

(000567.3/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

BASTET S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 58.325.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BASTET S.A. en liquidation, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.325), constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 1997, publié au Mémorial C numéro 305 du 18 juin 1997,

dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie en euros par l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2001, publié au Mémorial C numéro 87 du 17 janvier 2002,

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 890 du 12 juin 2002,

ayant un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et les documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
- 4.- Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, C. Dostert, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2003, vol. 525, fol. 43, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 2003.

J. Seckler.

(000563.3/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

WRH LEEDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 90.187.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 22 décembre 2003 que le siège social de la société a été transféré de 8, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet du 30 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003074.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PHISOLINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 40.391.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 24 décembre 2003 que Madame Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur pour terminer le mandat de Madame Dany Gloden-Manderscheid.

L'élection définitive de Madame Schaeffer et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront proposées à la prochaine assemblée générale. Le mandat de Madame Schaeffer expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003129.3/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

JARDI-SERVICE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 42.955.

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JARDI-SERVICE S.A., établie et ayant son siège à L-1469 Luxembourg, 112A, rue Ermesinde, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 1^{er} février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 222 du 14 mai 1993,

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous seing privé tenue en date du 12 novembre 2001, publiée audit Mémorial C, numéro 433 du 19 mars 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 42.995.

L'assemblée est ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Monsieur Didier Guidosse, employé privé, demeurant à B-4440 Flémalle, 15, avenue du Gros Chêne,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Georges Reculé, consultant, demeurant à B-4140 Sprimont, 14, rue de Xhovémont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Lucia Nicoletti, employée privée, demeurant à B-4440 Flémalle, 15, avenue du Gros Chêne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constat de la libération intégrale de l'augmentation de capital de la société de treize euros et trente et un centimes (13,31 EUR) sans création d'actions nouvelles décidée en assemblée générale extraordinaire sous seing privé le 12 novembre 2001, ayant décidé par ailleurs la suppression de la désignation de valeur nominale des actions, et modification afférente de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.»

2. Confirmation du transfert du siège social de Luxembourg à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, et modification afférente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Wiltz.»

II: Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III: Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV: Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la libération intégrale de l'augmentation du capital de la société de treize euros et trente et un centimes (13,31 EUR) sans création d'actions nouvelles décidée en assemblée générale extraordinaire sous seing privé le 12 novembre 2001, moyennant incorporation des bénéfices reportés à due concurrence, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et compte tenu encore de la suppression de la désignation de valeur nominale des actions suivant la prédite assemblée, décide de modifier l'article 5 afférent des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée confirme le transfert du siège social de Luxembourg à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, et modifie l'article 2 alinéa premier afférent des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Wiltz.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 880,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Reculé, D. Guidosse, A. L. Nicoletti, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, vol. 141S, fol. 62, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 décembre 2003.

M. Decker.

(001096.3/241/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

JARDI-SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 42.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 décembre 2003.

Pour la société

M^e Martine Decker

Notaire

(001099.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 56.473.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-sixth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Miss Valérie Ingelbrecht, employee, residing professionally in Luxembourg and Mr Guillaume Martin-Saudax, employee, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A,

acting in the name and on behalf of TALTEAM CORPORATION LIMITED, a company having its registered office in Wickhams Cay P.O. Box 662 Road Town, Tortola the British Virgin Islands, registered into the Companies Register of Tortola (British Virgin Islands) under the number 467625,

by virtue of a proxy given on October 23, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in the said capacity, have requested the undersigned notary to state:

- that the corporation INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., having its principal office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, has been incorporated under the name of INVESTISSEMENTS DU SUDOEST S.A., pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 19, 1996, published in the Mémorial, Recueil C no 644 of December 12, 1996, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the same notary on June 29, 2000, published in the Mémorial, Recueil C no 31, on January 17, 2001;

- that the capital of the corporation INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A. is fixed at thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (31,250.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, fully paid;

- that TALTEAM CORPORATION LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that TALTEAM CORPORATION LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at seven hundred and fifty Euro (750.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TALTEAM CORPORATION LIMITED une société ayant son siège social à Wickhams Cay P.O. Box 662 Road Town, Tortola Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce de Tortola, Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 478725,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 octobre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été constituée sous la dénomination de INVESTISSEMENTS DU SUDOEST S.A., suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 septembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 644 du 12 décembre 1996, et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 31 du 17 janvier 2001;

- que le capital social de la société INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que TALTEAM CORPORATION LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que TALTEAM CORPORATION LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003077.3/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

**HANSA OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. PELHAM INVESTMENTS OVERSEAS HOLDING S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.962.

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PELHAM INVESTMENTS OVERSEAS HOLDING S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.962), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1032 du 5 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Gabriele, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues Doubet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de CHF 43.950.000,- (quarante trois millions neuf cent cinquante mille francs suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 15.000.000,- (quinze millions de francs suisses) à CHF 58.950.000,- (cinquante huit million neuf cent cinquante mille francs suisses) par la création et l'émission de 43.950 (quarante trois mille neuf cent cinquante) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de CHF 1.000,- (mille francs suisses).

Ces 43.950 (quarante trois mille neuf cent cinquante) actions sont à souscrire et à libérer par l'apport en nature de 2.000 actions représentant 100 % du capital social de la société de droit de Gibraltar dénommée SULLY Ltd ayant son siège social Suite 5, International House Bell Lane, P.O. Box 178 Gibraltar.

Cet apport est évalué à une valeur totale de CHF 43.950.000,- (quarante trois millions neuf cent cinquante mille francs suisses) par le rapport du Réviseur d'Entreprises FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l., ayant son siège social au 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

2.- Souscription à l'augmentation de capital en nature susmentionnée par l'actionnaire majoritaire et libération des actions nouvellement créées.

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4.- Changement de la raison sociale en HANSA OVERSEAS HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de 43.950.000,- CHF (quarante trois millions neuf cent cinquante mille francs suisses) pour le porter de son montant actuel de 15.000.000,- CHF (quinze millions de francs suisses) à 58.950.000,- CHF (cinquante huit millions neuf cent cinquante mille francs suisses) par la création et l'émission de 43.950 (quarante trois mille neuf cent cinquante) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de 1.000,- CHF (mille francs suisses).

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les 43.950 (quarante trois mille neuf cent cinquante) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société de droit suisse HANSA AKTIENGESELLSCHAFT, ayant son siège social à CH-6828 Bâle, Gellerststrasse 18/5, (Suisse), et libérées intégralement moyennant apport en nature de 2.000 actions, représentant 100 % du capital social de la société de droit de Gibraltar SULLY Ltd ayant

son siège social à International House Bell Lane, P.O. Box 178, Suite 5, (Gibraltar), évaluées à 43.950.000,- CHF (quarante trois millions neuf cent cinquante mille francs suisses).

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l. de L-5969 Itzig, 47, rue de la Libération, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cinquante huit millions neuf cent cinquante mille francs suisses (58.950.000,- CHF), divisé en cinquante-huit mille neuf cent cinquante (58.950) actions de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en HANSA OVERSEAS HOLDING S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de HANSA OVERSEAS HOLDING S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille cent euros, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport d'au moins 65 % des actions émises d'une société de capitaux ayant son siège social établi dans un état membre de la Communauté Economique Européenne avec perception par l'administration de l'Enregistrement luxembourgeois du droit fixe, en application de la directive européenne du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social est évaluée à la somme de 28.347.523,22 EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, C. Gabriele, J.-H. Doubet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2003, vol. 525, fol. 37, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 2003.

J. Seckler.

(000608.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

MINERFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 97.970.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit panaméen MINERFER HOLDING S.A., ayant son siège social à Panama (République de Panama), constituée par acte notarié le 7 janvier 1977, enregistré au Public Registry Office, Mercantile Department, au Microjacket 8137, Roll 320, Frame 259 en date du 14 janvier 1977.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- un certificat en date du 27 novembre 2003, émis par The Public Registry Office of Panama;
- la décision des actionnaires contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 3 décembre 2003;
- une copie des statuts de la Société avant le transfert;
- un bilan daté du 5 décembre 2003.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Panama (République de Panama) le 3 décembre 2003, décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date du 3 décembre 2003, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société anonyme.

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de MINERFER S.A. et de l'objet social d'une soparfi (société de participation financières).

4) Suppression de la valeur nominale des 17.000 actions existantes et conversion du capital social en francs suisses.

5) Augmentation du capital social à concurrence de CHF 500,- pour le porter à CHF 2.220.000,-, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de réserves.

6) Acceptation de la souscription et libération.

7) Remplacement des 17.000 actions existantes sans désignation de valeur nominale par 1.500 actions d'une valeur nominale de CHF 1.480,-.

8) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

9) Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

10) Nomination du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

11) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

11) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires ci-dessus du 3 décembre 2003, l'Assemblée Générale des Actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Actionnaires d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une situation intermédiaire des comptes de la société datée du 5 décembre 2003, concernant les changements dans la masse nette des bénéfices et pertes de la Société.

Cette situation intermédiaire restera annexée au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Panama (République de Panama) le 3 décembre 2003, décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République de Panama) au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 3 décembre 2003, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg MINERFER S.A., et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 17.000 (dix-sept mille) actions existantes et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de USD (US Dollars) en francs suisses au taux de conversion, tel que fixé officiellement le 3 décembre 2003 à USD 1,-=CHF 1,28828, obtenant ainsi pour le capital social un montant de CHF 2.219.500,- (deux millions deux cent dix-neuf mille cinq cents francs suisses), représenté par 17.000 (dix-sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 3 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, obtenu après conversion, à concurrence de CHF 500,- (cinq cents francs suisses) pour le porter de son montant actuel à CHF 2.220.000,- (deux millions deux cent vingt mille francs suisses), sans émission d'actions nouvelles, mais en augmentant le pair comptable de chaque action, par incorporation au capital de réserves.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société daté du 5 décembre 2003 où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 17.000 (dix-sept mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale par 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de CHF 1.480,- (mille quatre cent quatre-vingts francs suisses).

Tous pouvoirs sont réservés au Conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables, qui s'imposent.

Septième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège - Objet - Durée**Art. 1^{er}.- Forme - Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination MINERFER S.A.

Art. 2.- Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3.- Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4.- Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital**Art. 5.- Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à CHF 2.220.000,- (deux millions deux cent vingt mille francs suisses), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de CHF 1.480,- (mille quatre cent quatre-vingts francs suisses) chacune.

Art. 6.- Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7.- Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8.- Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9.- Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration - Direction - Surveillance**Art. 10.- Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11.- Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12.- Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13.- Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14.- Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15.- Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16.- Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17.- Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Art. 18.- Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19.- Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale - Répartition des bénéfices**Art. 20.- Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21.- Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22.- Dissolution - liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23.- Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera le 3 décembre 2003 pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première Assemblée Ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra le troisième mardi du mois de mai 2005 à 10.00 heures.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie) le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon;

- Monsieur François-Daniel Golay, avocat, né à Lausanne (Suisse) le 26 septembre 1948, demeurant à CH-1025 Saint-Sulpice (VD - Suisse), 8, chemin des Charmilles;

- Monsieur Jacques-André Wieser, retraité, né à Lausanne (Suisse) le 5 janvier 1929, demeurant à 98000 Monte Carlo (Monaco), «Le Columbia», 11, Avenue Princesse Grace.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires à un.

Est nommée commissaire:

la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Dixième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Frais

Pour les besoins de l'administration de l'enregistrement, le capital social de la société est évalué à EUR 1.428.580,- (un million quatre cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts euros)

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de dix-sept mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 66, case 10. – Reçu 14.478,38 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

J. Elvinger.

(003380.3/211/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

KIWAÏ S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.102.

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme KIWAÏ S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.102, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 114 du 3 février 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Betty Mayer, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que la société a actuellement un capital souscrit de trente et un mille euros (€ 31.000,-), divisé en cent vingt-quatre (124) actions sans valeur nominale.

III.- Qu'une convocation contenant l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyée par lettre recommandée à un actionnaire nominatif, savoir la société anonyme SOLUXCO S.A., avec siège social à L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen, le 1^{er} décembre 2003, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cent vingt-quatre (124) actions, représentant l'intégralité du capital social, cent vingt-trois (123) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Pascale Vanderpooten, employée privée, née à Bruxelles (Belgique), le 3 avril 1965, demeurant à B-3071 Kortenberg, Donkerstraat, 67.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Marc Goessens, administrateur de société, né à Anderlecht (Belgique), le 12 septembre 1960, demeurant à B-3071 Kortenberg, Donkerstraat, 67, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à six cent vingt-cinq euros (€ 625,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Rentmeister, B. Mayer, P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 décembre 2003, vol. 429, fol. 5, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 janvier 2004.

A. Weber.

(003012.3/236/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HAIRSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 4, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 5.186.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Romain Beringer, maître-coiffeur, né à Luxembourg, le 10 juin 1964, demeurant à L-7520 Mersch, 43, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1) Que la société à responsabilité limitée HAIRSHOP, S. à r.l., ayant son siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 4, Grand'Rue, (R.C. Diekirch numéro 5.186), a été constituée par acte du notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, en date du 16 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 461 du 17 juin 1999.

2) Que le capital social est fixé d'après les statuts à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 €) divisé en cent (100) parts sociales.

3) Que suite à une cession de parts sociales intervenue, le comparant est seul et unique associé de ladite société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre la société HAIRSHOP, S.à r.l., par reprise par l'associé unique de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

5) Qu'il s'ensuit que ladite société HAIRSHOP, S.à r.l. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

7) Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis au seul associé de la société.

8) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

9) Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'adresse à L-7373 Lorentzweiler, 72, route de Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires, évalués à la somme de sept cents euros, résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Beringer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2003, vol. 525, fol. 41, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 2003.

J. Seckler.

(900065.3/231/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

IMMOSOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 17.088.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Signature.

(002712.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FOCUS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 62, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 59.255.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(002914.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

IMMOBILIERE BUTGENBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 52.908.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Signature.

(002706.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.653.

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 22.653, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 104 du 13 avril 1985. Le capital social a été converti en EUR suivant assemblée générale ordinaire du 11 avril 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 352 du 4 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Fentange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Piva, employé privé, demeurant à Audun-le-Tiche.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à Moutfort.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 80 actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon et modification de l'article concerné des statuts.

2.- Décision de conférer à la société une durée illimitée.

3.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

La société ayant été constituée pour un terme de trente ans, l'assemblée décide de lui conférer une durée illimitée.

Troisième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Louarn, R. Piva, J. Steeman, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2003, vol. 426, fol. 29, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003082.3/242/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003084.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

GERUESTBAU TRAPPEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2a, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.958.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Signature.

(002710.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

LIANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.168.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(002714.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SHANNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.274.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(002715.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ETS JACOBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Boevange-sur-Attert, 6, rue de Helpert.

R. C. Luxembourg B 83.856.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2004, réf. DSO-AM00023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETS JACOBY S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(002917.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SIMONE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 38.110.

—
Le bilan au 31 mai 2002, enregistré le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(003108.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SIMONE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 38.110.

—
Le bilan au 31 mai 2003, enregistré le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(003113.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

STARING CAPITAL GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.185.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 22 décembre 2003 que le siège social de la société a été transféré de 8, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet du 30 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003078.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

STARING CAPITAL GP PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.186.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 22 décembre 2003 que le siège social de la société a été transféré de 8, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet du 30 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003085.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BETH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 64.392.

—
Le bilan corrigé au 31 décembre 2001, enregistré le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002747.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SEILUX HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 34.867.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(003117.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SEILUX HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 34.867.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(003116.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

POSADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 74.324.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002748.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DYNASTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 95.554.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

DYNASTY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002810.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

EUROPE BIJOUX FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.202.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

EUROPE BIJOUX FINANZ S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002813.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

**CEFIP, COMPAGNIE D'EDITEURS D'UN FICHIER INFORMATISE PHARMACEUTIQUE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 58.016.

L'an deux mille quatre, le sept janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) L'association sans but lucratif dénommée LE GROUPEMENT DES GROSSISTES REPARTITEURS LUXEMBOURGEOIS EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES, A.s.b.l., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée, constituée le 25 mars 1980, publiée au Mémorial C numéro 135 du 26 juin 1980, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant assemblée générale sous seing privé du 1^{er} septembre 2003, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1047 du 9 octobre 2003.

ici représentée par son Président Monsieur Jules Clement, pharmacien, demeurant à Luxembourg.

2) L'association sans but lucratif dénommée LE SYNDICAT DES PHARMACIENS, A.s.b.l., avec siège social à L-2446 Howald, 12, ceinture des Rosiers,

constituée le 15 novembre 1933, publiée au Mémorial C numéro 74 du 11 décembre 1933,

dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 3 juillet 2003, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 983 du 24 septembre 2003,

ici représentée par Monsieur Alain Engel, pharmacien, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Hôpital, en vertu d'une procuration lui donnée à Howald le 27 novembre 2003.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants préqualifiés agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée dénommée COMPAGNIE D'EDITEURS D'UN FICHIER INFORMATISE PHARMACEUTIQUE, société à responsabilité limitée en abrégé CEFIP, S.à r.l. ayant son siège social à L-2446 Howald, 12, ceinture des Rosiers,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil C de 1997 à la page 12116, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 58.016

Les comparants préqualifiés dénommés ci-après «les associés» représentant l'intégralité du capital social ont exposé ce qui suit:

Première résolution

L'association sans but lucratif dénommée LE GROUPEMENT DES GROSSISTES REPARTITEURS LUXEMBOURGEOIS EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES, A.s.b.l., dûment représentée et préqualifiée déclare que Monsieur René Philippart, pharmacien, demeurant à Differdange, lui a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales, qu'il détenait dans la prédite société à responsabilité limitée dénommée COMPAGNIE D'EDITEURS D'UN FICHIER INFORMATISE PHARMACEUTIQUE, société à responsabilité limitée en abrégé CEFIP, S.à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 17 décembre 1997, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Le cessionnaire déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (Flux 250.000,-) soit six mille cent quatre-vingt-dix-sept euros trente-quatre cents (EUR 6.197,34) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire l'association sans but lucratif dénommée LE GROUPEMENT DES GROSSISTES REPARTITEURS LUXEMBOURGEOIS EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES, A.s.b.l., préqualifiée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Monsieur Antoine Seck, directeur, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité d'un des gérants de la COMPAGNIE D'EDITEURS D'UN FICHIER INFORMATISE PHARMACEUTIQUE, société à responsabilité limitée en abrégé CEFIP, S.à r.l. intervenant à l'acte pour accepter ladite cession.

Deuxième résolution

L'association sans but lucratif dénommée LE SYNDICAT DES PHARMACIENS, A.s.b.l., dûment représentée et préqualifiée déclare que Monsieur René Philippart, pharmacien, demeurant à Differdange, lui a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales, qu'il détenait dans la prédite société à responsabilité limitée dénommée COMPAGNIE D'EDITEURS D'UN FICHIER INFORMATISE PHARMACEUTIQUE, société à responsabilité limitée en abrégé CEFIP, S.à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 17 décembre 1997, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Le cessionnaire déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-) soit six mille cent quatre-vingt-dix-sept euros trente-quatre cents (EUR 6.197,34) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire l'association sans but lucratif dénommée LE SYNDICAT DES PHARMACIENS, A.s.b.l., préqualifiée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Monsieur Antoine Seck, directeur, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité d'un des gérants de la COMPAGNIE D'EDITEURS D'UN FICHER INFORMATISE PHARMACEUTIQUE, société à responsabilité limitée en abrégé CEFIP, S.à r.l. intervenant à l'acte pour accepter ladite cession.

Troisième résolution

Les associés actuels préqualifiés décident de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1 Euro (un euro), de sorte que le capital social sera de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), par incorporation au capital d'une partie des réserves libres à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR), sans émission de parts nouvelles.

L'existence de la réserve a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan établi au 31 décembre 2002 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2002,

dont un exemplaire après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale des parts.

Sixième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont réparties actuellement comme suit:

1) L'association sans but lucratif LE GROUPEMENT DES GROSSISTES REPARTITEURS LUXEMBOURGEOIS EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES, A.s.b.l.,	
deux cent cinquante parts sociales.	250
2) L'association sans but lucratif LE SYNDICAT DES PHARMACIENS, A.s.b.l.,	
deux cent cinquante parts sociales.	250
Total: cinq cents parts sociales	500»

Septième résolution

Les associés actuels décident de transférer le siège social de la société de L- 2446 Howald, 12, Ceinture des Rosiers à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie, en conséquence l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé à Foetz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision d'une assemblée générale.»

Huitième résolution

Les associés actuels dûment représentés déclarent que Monsieur René Philippart, pharmacien, demeurant à Differdange, ayant agi également en sa qualité d'un des gérants de ladite société a cessé ses fonctions en date du 31 décembre 2003, décharge lui est accordée pour l'exécution de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Est nommé en son remplacement Monsieur Alain Engel, pharmacien, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Hôpital à compter de ce jour.

Sont actuellement gérants de la société pour une durée indéterminée:

1.- Monsieur Antoine Seck, directeur, demeurant à Esch-sur-Alzette, en sa qualité de gérant technique.

2.- Monsieur Alain Engel, pharmacien, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Hôpital, en sa qualité de gérant administratif.

Ladite société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants, notamment pour la réalisation de contrats ainsi que l'acquisition de biens matériels. Toutefois la seule signature d'un gérant engagera valablement la société pour les paiements découlant de ces acquisitions contractuelles et matérielles.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Clement, A. Engel, A. Seck, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2004, vol. 894, fol. 46, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2004.

B. Moutrier.

(003041.3/272/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

**CEFIP, COMPAGNIE D'EDITEURS D'UN FICHIER INFORMATISE PHARMACEUTIQUE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 58.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2004.

B. Moutrier.

(003043.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FILTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.246.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

FILTILUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002816.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FINSOAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.820.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

FINSOAP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002820.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FINWASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.557.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

FINWASH S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002823.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VITESSE SOCIEDAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 97.969.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit panaméen VITESSE SOCIEDAD ANONIMA, ayant son siège social à Panama (République de Panama), constituée par acte notarié le 4 mars 1980, enregistré au Public Registry Office, Mercantile Department, au Microjacket 51819, Roll 3494, Frame 207 en date du 11 mars 1980.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- un certificat en date du 2 décembre 2003, émis par The Public Registry Office of Panama;
- la décision des actionnaires contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 2 décembre 2003;

- une copie des statuts de la Société avant le transfert;

- un bilan daté du 1^{er} décembre 2003.

Les dits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Panama (République de Panama) le 2 décembre 2003, décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date du 2 décembre 2003, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société anonyme.

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de VITESSE SOCIEDAD S.A., et de l'objet social d'une soparfi (société de participation financières).

4) Conversion du capital social en Euros.

5) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.862,30,- pour le porter à EUR 31.000,-, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de réserves.

6) Acceptation de la souscription et libération.

7) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

8) Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

9) Nomination du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

10) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

11) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires ci-dessus du 2 décembre 2003, l'Assemblée Générale des Actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Actionnaires d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une situation intermédiaire de ces comptes datée du 1^{er} décembre 2003, concernant les changements dans la masse nette des bénéficiaires et pertes de la Société.

Cette situation intermédiaire restera annexée au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Panama (République de Panama) le 2 décembre 2003, décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République de Panama) au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 2 décembre 2003, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg VITESSE SOCIEDAD S.A., et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de USD (US Dollars) en euros au taux de conversion en zone euro, tel que fixé officiellement le 2 décembre 2003 à EUR 1,-=USD 0,828420, obtenant ainsi pour le capital social un montant de EUR 26.137,70 (vingt-six mille cent trente-sept euros soixante-dix cents), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 261,37 (deux cent soixante et un euros trente-sept cents).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 2 décembre 2003.

Cinquième résolution

Pour être en conformité avec la loi luxembourgeoise, l'assemblée décide d'augmenter le capital social, obtenu après conversion, à concurrence de EUR 4.862,30 (quatre mille huit cent soixante-deux euros trente cents) pour le porter de son montant actuel à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), sans émission d'actions nouvelles, mais en augmentant la valeur nominale de chaque action à EUR 310,- (trois cent dix euros), par incorporation au capital de réserves.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société daté du 1^{er} décembre 2003 où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves.

Sixième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}.- Forme - Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination VITESSE SOCIEDAD S.A.

Art. 2.- Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3.- Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4.- Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5.- Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Art. 6.- Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7.- Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8.- Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9.- Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration - Direction - Surveillance

Art. 10.- Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11.- Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12.- Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13.- Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14.- Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15.- Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16.- Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17.- Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Art. 18.- Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19.- Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale - Répartition des bénéfices**Art. 20.- Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21.- Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation**Art. 22.- Dissolution - liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23.- Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera le 2 décembre 2003 pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première Assemblée Ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra le troisième mardi du mois de mai 2005 à 10.00 heures.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie) le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon;

- Monsieur François-Daniel Golay, avocat, né à Lausanne (Suisse) le 26 septembre 1948, demeurant à CH-1025 Saint-Sulpice (VD - Suisse), 8, chemin des Charmilles;

- Monsieur Jacques-André Wieser, retraité, né à Lausanne (Suisse) le 5 janvier 1929, demeurant à 98000 Monte Carlo (Monaco), «Le Columbia», 11, Avenue Princesse Grâce.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires à un.

Est nommé commissaire:

la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Neuvième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de mille huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 66, case 8. – Reçu 4.015,33 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

J. Elvinger.

(003378.3/211/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

PETROCHEM SERVICES LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 79, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 23.180.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002821.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PETROCHEM SERVICES LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 79, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 23.180.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002818.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PETROCHEM SERVICES LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 79, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 23.180.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002814.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DOCFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.207.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

DOCFIN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002824.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HARRISON INVEST COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 97.971.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

2) Monsieur François Pletschette, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

ici représenté par Monsieur Norbert Meisch, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2003.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant, agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de HARRISON INVEST COMPANY S.A.H.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, spécialement dans les entreprises immobilières, commerciales et industrielles; l'acquisition par achat, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter sous toutes formes avec ou sans garantie.

La société n'exercera aucune activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises et prêter aux entreprises dont elle détient des participations toute assistance, en leur accordant des prêts, des avances ou d'autres aides.

D'une manière générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de septembre de chaque année à dix heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Norbert Meisch, préqualifié, cinquante actions	50
2) par Monsieur François Pletschette, préqualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, né le 22 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
 - b) Monsieur François Pletschette, conseiller fiscal, né le 14 avril 1944 à Pétange, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
 - c) Monsieur Laurent Weber, fiscaliste, né le 4 août 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg B 65.434.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.
- 6.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 11 des statuts, le conseil d'administration de la société est autorisé à élire Monsieur Norbert Meisch, préqualifié, administrateur-délégué de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: N. Meisch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 81, case 8.- Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 janvier 2004.

T. Metzler.

(003382.3/222/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FINANCIERE DE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.281.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE DE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002828.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FRIGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.997.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

FRIGATE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002831.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

COM TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.965.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-third of December.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, L.L.C., c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.),
 - 2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, L.L.C., c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.),
 - 3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, L.L.C., c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.),
 - 4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.),
- all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of four proxies given in Boston, Massachusetts, on December 22, 2003.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have decided to incorporate a société à responsabilité limitée the Articles of which they have established as follows:

Art. 1. Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of COM TE, S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favor its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) euro, represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

The shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 9. The creditors, representatives, rightholders or heirs of any member are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the meetings of the members.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time ad nutum with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an officer, agent or proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when passed by members representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the members, the members are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of members is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority members holding the majority of shares in the Company.

Resolutions other than those amending the Articles of Incorporation of the Company may be taken at the occasion of a physical meeting or, alternatively, by way of a circular resolution provided, in such latter case, that each member shall receive the text of the resolution and shall cast his vote by signing the circular resolution.

Art. 13. The Company's financial year runs from January first to December thirty-first of each year.

Art. 14. At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of members together with the balance sheet.

Art. 15. Each member may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fifteen calendar days preceding the annual general meeting without prejudice to article 12 final indent.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital it must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the members. However, the members may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators appointed by the general meeting of members, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the members proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

Art. 18. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws as well as the Shareholders' Agreement.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, L.L.C., prenamed, two hundred thirty-three point fifty shares	233.50
2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, L.L.C., prenamed, one hundred twenty-three point sixty shares	123.60
3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, L.L.C., prenamed, seventy-five point ninety-five shares	75.95
4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BV I-1, L.L.C., prenamed sixty-six point ninety-five shares	66.95

Total: five hundred shares	500
--------------------------------------	-----

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2004.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,750.-).

Constitutive Meeting of Members

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The named managers of the Company for an undetermined period are:

a) Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947, in London, residing in Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;

b) Mr Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Brussels, residing in L-4247 Esch-Lallange, 108, route de Mondercange,

c) Mr Thomas Blumenthal, company director, born on February 13, 1959, in Los Angeles, California, USA, with professional address at 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

The company is validly bound by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal 8th floor.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, L.L.C., c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.),

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, L.L.C., c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.),

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, L.L.C., c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.),

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.),

toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 22 décembre 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont décidé de constituer entre elles une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de COM TE, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps ad nutum avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple employé, agent ou mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Les résolutions autres que celles modifiant les statuts de la société peuvent être prises à l'occasion d'une réunion en présence des associés ou, alternativement, par voie d'une résolution circulaire, pourvu, dans ce dernier cas, que chaque associé reçoive le texte de la résolution et qu'il vote en signant la résolution circulaire.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle sous réserve du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la capital de la Société.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, L.L.C., préqualifiée, deux cent trente-trois virgule cinquante parts sociales.	233,50
2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, L.L.C., préqualifiée, cent vingt-trois virgule soixante parts sociales	123,60
3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, L.L.C., préqualifiée, soixante-quinze virgule quatre-vingt-quinze parts sociales	75,95
4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BV I-1, L.L.C., préqualifiée soixante-six virgule quatre-vingt-quinze parts sociales	66,95
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2004.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;

b) Monsieur Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Bruxelles, demeurant à L-4247 Esch-Lalange, 108, route de Mondercange,

c) Monsieur Thomas Blumenthal, administrateur de sociétés, né le 13 février 1959, à Los Angeles, Californie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

La société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8^{ème} étage.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 20CS, fol. 1, case 3.– Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(003362.3/230/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

GREENFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.277.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

GREENFIN HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002835.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PHONIDAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 97.955.

STATUTES

In the year two thousand three, on the eighteenth of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. WELLS LIMITED, having its registered office at Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, BVI, (IBC number 54183),

here represented by Mr Stéphane Biver, employee, residing professionally in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, by virtue of a proxy given on December 9th, 2003.

2. CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, BVI, (IBC number 258361),

here represented by Mr Stéphane Biver, prenamed, by virtue of a proxy given on December 9th, 2003.

The prementioned proxies will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of PHONIDAL HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

For operations previously indicated, however all activities, the corporation shall remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies, as well as by modified laws.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred and fifty thousand euro (150,000.-) divided into one thousand five hundred (1,500) shares with a par value of one hundred (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of May at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2004.

2) The first annual general meeting shall be held on 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. WELLS LIMITED, prenamed, two hundred and ten shares.	210
2. CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, prenamed, one hundred shares.	100
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

a) Maître Clive Godfrey, lawyer, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée, born in Courtrai (Belgium), on August 6th, 1954.

b) Maître Jean-Pierre Higuët, lawyer, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée, born in Couvin (Belgium), on November 23rd, 1960.

c) Mr Stéphane Biver, employee, residing professionally in L-1450 Luxembourg, 73 Côte d'Eich, born in Watermael-Boitsfort, on August 3rd, 1968.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

Mr Frédéric Deflorenne, accountant, residing in L-3394 Roeser, 47 Grand-Rue, born on October 4th, 1973 in Charleroi (Belgium).

4.- The registered office of the company is established in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. WELLS LIMITED, ayant son siège social à 5, Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, BVI, (IBC numéro 54183),

ici représentée par Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73 Côte d'Eich,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 décembre 2003.

2. CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à 5, Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, BVI, (IBC numéro 258361),

ici représentée par Monsieur Stéphane Biver, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 décembre 2003.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PHONIDAL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. WELLS LIMITED, préqualifiée, deux cent dix actions	210
2. CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent actions	100
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:
 - a) Maître Clive Godfrey, avocat, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, né à Courtrai (Belgique), le 6 août 1954.
 - b) Maître Jean-Pierre Higuët, avocat, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960.
 - c) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73 Côte d'Eich, né à Watermael-Boitsfort, le 3 août 1968.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009: Monsieur Frédéric Deflorenne, comptable, demeurant à L-3394 Roeser, 47, Grand-rue, né à Charleroi (Belgique), le 4 octobre 1973.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1450 Luxembourg, 73 Côte d'Eich.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Biver, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 73, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003300.3/220/341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SEA NYMPH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.003.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003094.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PWN PUBLISHING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 58.365.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002845.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PWN PUBLISHING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 58.365.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002850.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PWN PUBLISHING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 58.365.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002842.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HANOTA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.800.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
HANOTA HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002839.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

IGLS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.743.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
IGLS INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002844.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

INTEREUREKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.004.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
INTEREUREKA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002848.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VLAJO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.154.

—
Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 19 avril 2000 entre:

Société domiciliée: VLAJO S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg; B 74.154,

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg; B 28.967,

a pris fin avec effet au 18 décembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003103.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

JOINT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.562.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
JOINT INVESTMENT HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002854.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

KEGWORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.781.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
KEGWORTH S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002856.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.556.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
LARIX S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002860.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

POULPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 14.183,40 USD.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 89.592.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2003 que la démission de Monsieur Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour extrait conforme
P. Gallasin

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003175.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

LEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C. Luxembourg B 86.005.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
LEM S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002865.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

M. AND J. CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.241.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
M. AND J. CORPORATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002867.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

M & M GLOBAL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.403.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
M & M GLOBAL DIFFUSION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002871.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

INMASU INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: 40.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 89.471.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 29 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet au 25 novembre 2003, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été élu au poste de nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003, il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2008.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003177.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

R. & B. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.526.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

R. & B. INVESTMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002900.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

RADIX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.827.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

RADIX HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002901.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SOCIETE GENERALE DE FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 59.276.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(002902.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DAVIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.714.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature.

(003183.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DAVIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.714.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature.

(003198.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

MARAZZI GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.869.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
MARAZZI GROUP HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002875.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

MEGAGESTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.829.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
MEGAGESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002880.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

MICHAEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 54.487.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002915.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

MELODY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.376.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
MELODY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002882.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.
